



Assemblée générale

Distr.: Limitée
9 décembre 2002

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarantième session
Vienne, 17-28 février 2003
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des recommandations de la troisième Conférence
des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III): rapport intérimaire de l'Équipe sur la gestion des catastrophes

Note du Secrétariat

1. À sa quarante-cinquième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a examiné la question de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)¹. Il a rappelé qu'à sa quarante-quatrième session, il avait constitué 11 équipes chargées des recommandations auxquelles le plus haut degré de priorité avait été accordé ou pour lesquelles des pays avaient proposé de diriger les activités correspondantes². Comme il les en avait priées, toutes les Équipes ont fait rapport sur leurs travaux au Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-neuvième session et au Comité à sa quarante-cinquième session. Le Comité a convenu qu'il était fondamental de garantir la transparence des travaux des Équipes et qu'il importait que toutes ces dernières continuent de lui faire rapport ainsi qu'à son Sous-Comité scientifique et technique.

* A/AC.105/C.1/L.259.



2. Un rapport intérimaire communiqué par l'Équipe sur la gestion des catastrophes concernant l'application de la recommandation 7 d'UNISPACE III figure en annexe au présent document.

Notes

- ¹ Voir *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3).
- ² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/56/20 et Corr.1), par. 50 et 55.*

Annexe

Rapport intérimaire de l'Équipe sur la gestion des catastrophes

I. Introduction

1. Le présent document décrit sommairement l'avancement des travaux, après plus d'une année d'activité, de l'Équipe sur la gestion des catastrophes constituée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-quatrième session. Le Comité est convenu de mettre en place des Équipes dirigées par des États Membres volontaires pour appliquer les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). L'Équipe sur la gestion des catastrophes a, comme les autres, travaillé sous les auspices du Sous-Comité scientifique et technique du Comité et avec le concours du Bureau des affaires spatiales, qui a assuré les services de secrétariat.

2. Le mandat de l'Équipe découle de la recommandation 7 d'UNISPACE III, relative à la mise en place, grâce en particulier à la coopération internationale, d'un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention au moyen de l'observation de la Terre, des télécommunications et autres services spatiaux, en exploitant au mieux les capacités existantes et en étendant la couverture satellite à l'ensemble de la planète. On a estimé que les techniques spatiales modernes pouvaient apporter beaucoup dans ce domaine si l'on parvenait à concevoir et à mettre en place des structures et des systèmes adaptés. L'Équipe est chargée d'analyser la situation actuelle, de donner son avis et de présenter des propositions sur les initiatives devant être prises pour faire bénéficier des informations spatiales tous les pays victimes de catastrophes. Tous les États Membres de l'ONU et toutes les entités ayant des activités en rapport avec l'espace peuvent en devenir membres.

II. Considérations générales

3. Les moyens basés au sol sont souvent insuffisants pour la gestion des catastrophes naturelles, et il est tout à fait justifié d'investir dans les techniques spatiales aux fins des secours et de l'atténuation des effets des catastrophes. Chaque année, ces dernières font des ravages en vies humaines – 100 000 décès en moyenne par an ces dernières années – sans parler des pertes économiques dues aux dégâts matériels et aux pertes d'exploitation, dont on estime qu'elles sont de l'ordre de 100 milliards de dollars, ce qui représente 0,3 à 0,4 % du produit mondial.

4. En outre, bien que les phénomènes physiques à l'origine des catastrophes soient, à peu de choses près, les mêmes depuis toujours, il semble que la civilisation y soit maintenant plus vulnérable, ce qui est peut-être dû à la croissance de la population et à la maîtrise insuffisante de l'utilisation des sols et de l'urbanisation dans les zones à risque (et au fait que ces zones ne soient pas inventoriées comme elles le devraient).

5. Ces dernières décennies, les connaissances scientifiques relatives aux processus auxquels sont soumis les terres, l'atmosphère et les océans ont énormément progressé, grâce notamment aux techniques et systèmes spatiaux. Ainsi, des phénomènes qui étaient auparavant perçus comme totalement aléatoires et irrémédiables, tels que les éruptions volcaniques, les séismes, les tsunamis et les cyclones, sont désormais considérés comme les manifestations de phénomènes physiques qui peuvent être compris et, dans une certaine mesure, prévus.

6. En offrant une vue d'ensemble de la planète, les systèmes spatiaux constituent d'excellents outils pour observer et surveiller ces phénomènes, dont ils aident aussi à modéliser l'évolution. Ils offrent en outre un moyen sans équivalent d'observer de façon globale et détaillée une zone dévastée par une catastrophe, permettant ainsi aux services chargés de la protection civile et des secours d'évaluer la situation et d'orienter leur action. Il faudrait donc que tous les pays puissent bénéficier dès que possible des avantages offerts par ces systèmes.

7. L'initiative d'UNISPACE III présente par conséquent un intérêt évident tant pour les pays développés qui disposent de techniques et d'outils spatiaux que pour les pays moins en mesure de faire face à des catastrophes par leurs propres moyens.

III. Constitution et fonctions de l'Équipe

8. À sa trente-huitième session, en février 2001, le Sous-Comité scientifique et technique est convenu de mettre en place un groupe d'experts chargé d'étudier la mise en place d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles. Le groupe a été constitué avec, comme membres principaux, des pays avancés sur les plans scientifiques et techniques ou particulièrement vulnérables aux catastrophes. À sa quarante-quatrième session, le Comité est convenu que le groupe d'experts fusionnerait avec l'Équipe sur la gestion des catastrophes. Le Canada, la Chine et la France ont été élus coprésidents par les membres de l'Équipe, élection qui a ensuite été approuvée par le Comité. Ils ont décidé d'assumer à tour de rôle la présidence de l'Équipe pour les trois années de son mandat, la Chine exerçant cette fonction la première année (première phase), la France la deuxième année et le Canada la troisième. Les coprésidents ont élaboré un plan de travail détaillé qu'ils ont soumis à l'Équipe pour approbation à sa première réunion plénière, tenue à Toulouse (France) les 5 et 6 octobre 2001, en marge du cinquante-deuxième Congrès international d'astronautique. Ce plan de travail a par la suite été révisé et amélioré. L'Équipe a rendu compte de ses activités au Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-neuvième session, pendant laquelle elle a tenu sa deuxième réunion plénière et examiné la suite donnée à la première réunion. Elle a tenu sa troisième réunion à Houston (États-Unis d'Amérique) en octobre 2002, pendant le Congrès mondial de l'espace.

9. Les coprésidents ont mené leurs travaux en organisant régulièrement des réunions par téléphone et des rencontres afin d'avancer de façon appréciable dans l'exécution des tâches que l'Équipe leur avait confiées.

10. Dès le début de ses travaux, l'Équipe a compris que, pour mettre en place un système mondial intégré, trois questions fondamentales et liées devaient être considérées, qui concernaient les besoins des utilisateurs que les techniques spatiales pouvaient satisfaire directement ou après adaptation. Ces besoins variaient

selon les groupes d'utilisateurs. Certains visaient simplement la compréhension de phénomènes physiques d'un point de vue scientifique et technique. D'autres étaient propres aux personnes au sol, comme les autorités locales, celles chargées d'intervenir en cas d'urgence ou les services de protection civile.

11. Le recours aux techniques spatiales pour la gestion des catastrophes soulève naturellement la question de la capacité de chaque pays à tirer le meilleur parti des informations spatiales, qui dépend de l'infrastructure dont il dispose sur les plans des bases de données et produits cartographiques, du matériel, de la formation du personnel et autres.

12. La première tâche de l'Équipe était donc d'évaluer les techniques spatiales existantes conçues spécifiquement pour la gestion des catastrophes et de juger de la facilité d'accès à ces techniques, ainsi que de recueillir des informations sur les besoins des utilisateurs et les moyens disponibles au niveau national du point de vue de l'infrastructure.

13. Une tâche a ainsi été assignée à chacun des trois coprésidents pour mener à bien, avec la participation de pays choisis au sein de l'Équipe, la première phase des travaux. Ces trois tâches sont brièvement exposées ci-dessous.

1. Identification des besoins des utilisateurs

14. Certains besoins étaient spécifiques à la communauté scientifique, les chercheurs ayant besoin d'informations à des fins de compréhension et de modélisation. D'autres concernaient les autorités locales, qui avaient besoin d'informations pour prendre des décisions en matière d'utilisation des sols et de prévention des risques. D'autres encore étaient propres aux services de protection civile, qui avaient besoin d'informations en temps réel à l'appui de leurs activités de secours et de protection en cas de crise. La Chine a entrepris de rassembler des informations relatives aux besoins des différents utilisateurs et de les analyser.

2. Identification des moyens disponibles au niveau national

15. La capacité d'un pays à tirer le meilleur parti des informations spatiales dépend d'un certain nombre d'éléments tels que la qualité des moyens cartographiques et des cartes, la formation du personnel des services de protection civile et le matériel dont il dispose, l'infrastructure en place et l'organisation. La France s'est chargée de rassembler des informations relatives aux moyens disponibles au niveau national et de les analyser.

3. Analyse des systèmes spatiaux

16. Un certain nombre de paramètres importants, notamment la résolution spatiale, la résolution spectrale, la couverture en heure locale par les satellites, la possibilité d'accéder rapidement à un site donné et l'existence d'un catalogue, devaient être considérés afin d'apprécier dans quelle mesure les systèmes spatiaux pouvaient contribuer à atténuer les effets des catastrophes. Il était essentiel de décrire l'ensemble des systèmes spatiaux qui seraient en exploitation dans deux ou trois ans afin de définir le service qui serait proposé à ce moment-là si jamais tous ces systèmes pouvaient être mis à contribution de façon rapide et coordonnée en cas de crise. Le Canada a entrepris de rassembler des informations relatives aux systèmes spatiaux et de les analyser.

IV. Résultats des travaux menés au cours de la première phase

17. Le présent rapport intérimaire offre un bref aperçu des travaux effectués à ce jour, tels qu'ils ont été présentés et examinés lors de la troisième réunion plénière de l'Équipe. La documentation établie à cette occasion est consultable sur le site Web du Bureau des affaires spatiales < www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup/action_team_07/index.html >.

1. Besoins des utilisateurs

18. Nul n'ignore que les catastrophes naturelles frappent tant les pays développés que les pays en développement, causant d'énormes dégâts et souffrances humaines et entraînant des conséquences néfastes pour les économies nationales. Elles représentent un obstacle potentiel considérable à la croissance économique et au développement. Le progrès rapide des techniques spatiales, permet à l'humanité d'espérer mieux prévenir ces catastrophes et intervenir plus efficacement lorsqu'elles se produisent. Cela étant, la tâche de l'Équipe consistait à améliorer les mécanismes de coordination entre les divers systèmes d'observation de la Terre destinés à la gestion des catastrophes, afin de mettre en place un système spatial mondial intégré et d'encourager les États Membres partout dans le monde à recourir aux systèmes existants et à venir.

19. La Chine s'est chargée de rassembler des informations relatives aux besoins des utilisateurs à partir des données communiquées par les États Membres et des documents de référence mis à sa disposition par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en réponse au formulaire d'enquête élaboré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et distribué à tous les États Membres. Des réponses ont été reçues du Brunéi Darussalam, du Canada, de la Chine, de la France, de l'Italie, du Maroc, de Maurice, du Nigéria, de Nioué et de la République arabe syrienne, ainsi que de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation météorologique mondiale. Elles décrivaient les besoins des utilisateurs dans les domaines de la gestion des catastrophes et de l'atténuation des effets des inondations, de la sécheresse, des séismes, des coulées de boue et de pierres, des glissements de terrain, des feux de forêt, des éruptions volcaniques, des typhons, de la désertification, des accidents nucléaires, de la houle, des marées noires, de la pollution marine, des cyclones, des avalanches, des maladies des plantes et des attaques d'insectes.

20. Sur la base des réponses reçues et de l'examen de nombreux documents de référence et afin de faciliter l'analyse, les catastrophes ont été classées, à titre préliminaire, en quatre catégories en fonction des environnements à risque et des facteurs de risque: a) catastrophes atmosphériques et météorologiques; b) catastrophes terrestres; c) catastrophes biologiques; d) catastrophes maritimes. Dans le rapport sur les besoins des utilisateurs ont également été abordées, vu leur importance croissante et leurs conséquences graves, la pollution de l'environnement, la pollution du milieu écologique due à de grands chantiers et les catastrophes écologiques. Ce rapport contenait par ailleurs des informations détaillées provenant, d'une part, de la base de données internationale sur les catastrophes du Bureau d'assistance en cas de catastrophe à l'étranger des États-Unis et, d'autre part, du Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres,

qui disposent de statistiques sur les principales catastrophes qui se sont produites depuis plus d'un siècle.

21. Les activités de gestion et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles ont été divisées en quatre points, à savoir: tenue d'une base de données générale pour la planification, l'alerte, la période de crise et le relèvement; prévision; détection et intervention; évaluation. Compte tenu du fait que la pollution de l'environnement et les catastrophes écologiques sont principalement le résultat de l'activité humaine et exigent pour l'essentiel une surveillance régulière et une intervention rapide, il serait souhaitable d'analyser les trois éléments suivants: a) surveillance régulière et évaluation; b) prévision et alerte précoce pour ce qui est de la qualité de l'environnement; c) détection et intervention. Au vu des informations reçues des États Membres concernant les cycles des catastrophes et les pertes causées par ces dernières, les points qu'il faudrait prendre en considération sont notamment la résolution spatiale, la gamme spectrale, la résolution temporelle et l'observation par tout temps et à toute heure. Sur cette base, priorité a été donnée, s'agissant de l'analyse des besoins des utilisateurs, à l'examen des documents de référence, tels que ceux établis par le Comité national chinois pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et l'administration chinoise de protection de l'environnement, ainsi que des réponses reçues des États Membres. Le rapport sur les besoins des utilisateurs dresse la liste des principales catastrophes de chaque catégorie et des besoins correspondants en informations spatiales à toutes les étapes de la gestion des catastrophes.

2. Moyens disponibles au niveau national

22. Une fois que l'on a admis que les systèmes spatiaux sont susceptibles d'aider considérablement à atténuer les effets des catastrophes et que les informations spatiales peuvent répondre à un grand nombre de besoins, il convient de se poser les questions suivantes:

- a) Quels sont les moyens dont il faut se doter au niveau national pour tirer le maximum d'avantages des systèmes spatiaux?
- b) Quelle est la situation actuelle des pays? Quelles sont les lacunes?
- c) Quelles mesures faut-il prendre aujourd'hui au niveau national ou international pour combler ces lacunes?

23. Au sein de l'Équipe de gestion des catastrophes, la France s'est chargée de rassembler des informations relatives aux moyens disponibles au niveau national. Grâce au concours de l'Italie et du Mexique, un formulaire a été élaboré et envoyé à tous les États Membres. En juillet 2002, des réponses avaient été reçues des pays suivants: Azerbaïdjan, Brunéi Darussalam, Canada, Chine, France, Grèce, Inde, Italie, Maurice, Nigéria, Nioué, République arabe syrienne et Sri Lanka.

24. Les pays ayant répondu au questionnaire abritent la moitié de la population mondiale et représentent une grande variété de situations locales. Leurs réponses ont donc été considérées comme une contribution importante. Sur la base de celles-ci, ainsi que des connaissances générales et de l'expérience pratique des catastrophes, une synthèse a été réalisée.

25. Un accent particulier a été mis sur la phase de crise, étant donné que c'est bien entendu celle qui est associée au plus grand risque immédiat tant pour les personnes

que pour les biens, et qui exige une solidarité au-delà des frontières ainsi qu'une coopération internationale rapide et bien organisée. La priorité a donc été donnée aux secours, quel que soit le montant des dégâts.

26. Il apparaissait clairement que la capacité d'un pays à tirer le meilleur parti des informations spatiales lors de crises dépendait des éléments suivants:

- a) Description du territoire concerné et du matériel disponible:
 - i) Cartographie;
 - ii) Cartes de l'utilisation des sols;
 - iii) Cartes de l'occupation des sols;
 - iv) Modèles d'élévation de terrain;
 - v) Réseau de capteurs au sol;
- b) Structures:
 - i) Accès à des systèmes perfectionnés de prévision météorologique au niveau local;
 - ii) Solide réseau de communication (téléphone et haut débit);
- c) Préparation du personnel de défense civile:
 - i) Matériel;
 - ii) Formation;
- d) Organisation:

Désignation d'un "utilisateur autorisé" national en relation avec la communauté des opérateurs spatiaux (l'utilisateur autorisé a pour responsabilité de faire le nécessaire pour s'assurer qu'une intervention immédiate est possible dès qu'une catastrophe frappe).

27. Peu de pays ont en fait pris les mesures nécessaires pour disposer des éléments cités ci-dessus. Les raisons en sont notamment le manque de moyens techniques et/ou financiers. D'un autre côté, aucun pays ne pourrait à lui seul fournir l'ensemble des informations spatiales nécessaires pour l'atténuation des effets des catastrophes.

28. S'agissant du renforcement des capacités nationales, l'objectif n'est pas que chaque pays se dote de tous les moyens nécessaires pour être en relation directe, à tous points de vue, avec la communauté des opérateurs spatiaux mais plutôt de définir ce que, dans chaque cas précis, les autorités nationales devraient faire ou les organismes internationaux entreprendre, et la façon dont ils devraient coopérer pour la gestion des catastrophes.

3. Systèmes spatiaux

29. L'intérêt des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes a été clairement démontré par divers programmes et initiatives entrepris soit par des entités nationales (agences spatiales) soit par des organisations internationales. L'utilisation de ces techniques est toutefois moins évidente pour le cas de ceux qui sont chargés, sur le terrain, de l'appui en cas de catastrophe. Les informations

rassemblées dans le rapport sur les systèmes spatiaux élaboré par le Canada devraient permettre d'évaluer dans quelle mesure les techniques spatiales répondent aux besoins des utilisateurs et la capacité des pays concernés à les intégrer dans leurs structures de gestion des catastrophes. C'est pourquoi, outre qu'il décrit les programmes et initiatives ainsi que les capteurs et systèmes spatiaux les mieux adaptés pour la gestion des catastrophes, le rapport passe en revue les types de produits proposés par les fournisseurs de données spatiales et les politiques régissant l'accès à ces produits et leur utilisation.

30. La nature des programmes et initiatives varie. Certains prennent la forme de groupes d'étude spéciaux, comme le groupe spécial d'appui à la gestion des catastrophes constitué par le Comité sur les satellites d'observation de la Terre en vue de faire des recommandations sur les techniques et produits les mieux adaptés en cas de catastrophe, ou la forme de réseaux, comme la Stratégie mondiale intégrée d'observation ou le Réseau mondial d'information en matière de catastrophes. D'autres ont été lancés pour l'acquisition de données, comme le programme Earth Watch de surveillance de la Terre de l'Agence spatiale européenne et le Programme de surveillance des catastrophes de l'Agence spatiale canadienne. L'initiative opérationnelle la plus connue est la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique, dite Charte internationale sur l'espace et les catastrophes majeures, qui a déjà été signée par six agences spatiales.

31. Les capteurs retenus pour la surveillance des catastrophes depuis l'espace sont de type tant passif qu'actif et ils couvrent une large part du spectre électromagnétique. Il s'agit d'imageurs optiques à haute résolution, de radiomètres multibande et de capteurs hyperfréquence actifs.

32. Chaque capteur est conçu pour un certain type de catastrophe. Les données provenant des satellites placés en orbites polaire et géostationnaire, y compris des satellites construits en premier lieu pour la prévision météorologique, servent à suivre les sécheresses et à diffuser des alertes précoces. Les capteurs optiques à haute résolution et les capteurs radars fournissent des données utiles pour la cartographie structurale des régions d'activité sismique et pour l'évaluation des dégâts causés par les séismes. Les données recueillies par les satellites de l'Agence nationale d'étude de l'atmosphère et des océans (NOAA) des États-Unis d'Amérique et le capteur Vegetation des satellites du Système pour l'observation de la Terre (SPOT) ont permis de surveiller des feux de forêts. Certains capteurs récemment mis en orbite, comme le spectroradiomètre imageur à résolution moyenne (MODIS) et le capteur à bord du satellite BIRD sont destinés à suivre ce type de catastrophe. La surveillance des inondations se fait régulièrement à l'aide tant de systèmes tant électro-optiques que de radars à synthèse d'ouverture (RSO). Ces derniers sont de plus en plus appréciés du fait de leur capacité à fonctionner par temps nuageux et en présence de perturbations atmosphériques ou autres lors de la saison des pluies. Les satellites équipés de radars à synthèse d'ouverture, comme RADARSAT et les satellites européens de télédétection (ERS), observent activement les eaux chargées de glace, et les données recueillies par ces satellites et d'autres sont maintenant utilisées par les services des glaces de différents pays. On a recours pour la détection des glissements de terrain et l'identification des sites aux mêmes sources de données que pour les risques sismiques. Pour ces deux types de catastrophes, on fait appel à des cartes de base susceptibles de faire apparaître des

caractéristiques instables telles que des failles, des fractures et des pentes. Les marées noires sont dues à des accidents techniques ou à des erreurs humaines. Concernant ce phénomène, on peut obtenir à la fois des données hyperfréquences et des données optiques. Une éruption volcanique revêt de multiples aspects: elle crée des dangers immédiats du fait des coulées de lave, de l'activité explosive, des dépôts pyroclastiques et des fumées, ou des menaces plus distantes comme celle que constitue la propagation de cendres, qui est considérée comme un risque important pour l'aviation civile. Le réseau mondial de centres d'avis de cendres volcaniques créé sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale bénéficie de l'appui d'organismes publics qui exploitent des satellites météorologiques, comme la NOAA et son Service national de satellites, de données et d'information en matière d'environnement, l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques et l'Office météorologique du Japon.

33. Les agences spatiales confient généralement les droits de distribution des données satellites et des produits et services associés à des entités séparées, appartenant la plupart du temps au secteur privé. Ainsi, Eurimage est un centre international de distribution qui propose des produits élaborés grâce aux données de satellites du Japon, de la Fédération de Russie et des États-Unis, différents catalogues et des services de consultation. Euromap est une entreprise du secteur privé qui distribue les données des satellites indiens de télédétection. Orbimage exploite actuellement les satellites OrbView, avec une distribution en temps quasi réel des données aux clients. Radarsat International (RSI) est le distributeur commercial des données obtenues par le satellite canadien RADARSAT-1 pour le monde entier; il propose des services de programmation de satellites et de traitement de données conçus pour un large éventail d'applications et de besoins. RSI détient également les droits de distribution d'autres données satellites. Space Imaging, entreprise commerciale, a la propriété des images optiques à haute résolution obtenues par l'engin spatial IKONOS. SPOT Image a été créé en 1982 par le Centre national d'études spatiales français pour distribuer les images prises par les satellites SPOT.

34. Les politiques d'accès aux données et d'utilisation de ces dernières sont fixées par les agences spatiales ou par les opérateurs qui possèdent et/ou exploitent le satellite en question. Les principes de ces politiques au sein de l'ESA et des agences du Canada, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde et du Japon sont décrits dans le rapport établi par le Canada.

V. Activités en cours et plan de travail

35. Les travaux menés lors de la première phase ont permis à l'Équipe de faire un bon tour d'horizon des besoins des utilisateurs, des moyens généralement disponibles au niveau national et des systèmes spatiaux qui seront en place dans les années à venir. Ce sont là les éléments fondamentaux qu'il faudra coordonner pour tirer le meilleur parti des données spatiales. Il va de soi que cette coordination n'est pas simple à établir, et qu'elle dépend de facteurs tant locaux que mondiaux.

36. Afin de s'assurer que son analyse reposait sur des faits réalistes, l'Équipe a constitué six nouveaux groupes de travail à l'occasion de sa troisième réunion plénière. Centrés sur des catastrophes spécifiques, à savoir les séismes, la

sécheresse, les inondations, les feux de forêt, les marées noires et les glaces, et dirigés sur la base du volontariat par des membres de l'Équipe, ces groupes sont chargés de repérer et de décrire les lacunes et insuffisances, qu'elles soient techniques, opérationnelles, organisationnelles, financières ou éducatives, qui existent dans différents pays s'agissant de l'utilisation des données spatiales aux fins de l'atténuation des effets des catastrophes.

37. Cette analyse permettra de cerner précisément les questions transversales qui se posent dans le cas de nombreuses catastrophes, et sera suivie de débats sur les scénarios, les propositions et initiatives formulées en vue de combler les lacunes identifiées. Ces débats auront lieu au sein de l'Équipe et à l'occasion réunion publique devant se dérouler en juin 2003 avec la participation d'organisations non gouvernementales et de diverses institutions et entités du secteur privé.

38. Le plan de travail est le suivant:

Octobre 2002-janvier 2003

- Chacun des six groupes de travail réalisera une analyse des lacunes.
- Chacun remettra les conclusions et suggestions aux coprésidents avant le 31 janvier 2003.

Quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique, Vienne, février 2003

Quatrième réunion plénière de l'Équipe

- Chaque groupe de travail présentera ses conclusions et suggestions.
- Les membres seront répartis en groupes d'étude chargés d'examiner les questions transversales sur la base des conclusions et suggestions faites par les groupes de travail.
- Un appel à suggestions sera lancé en vue d'une réunion-débat publique en juin 2003.

Février-mai 2003

- Chaque groupe d'étude analysera les principes retenus pour combler les lacunes et formulera un certain nombre de scénarios.
- Chacun remettra ses scénarios et recommandations aux coprésidents avant le 31 mai 2003.

Quarante-sixième session du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, juin 2003

Réunion-débat publique de l'Équipe

- Des entités non gouvernementales, y compris des organisations non gouvernementales et des entreprises, seront conviées.
- Chaque groupe d'étude présentera ses recommandations.
- Des orateurs invités feront part de leurs propres vues sur la voie à suivre.

À la suite de cette réunion-débat, la troisième phase des travaux de l'Équipe sera consacrée à la sélection et à la mise en forme des propositions et recommandations que l'Équipe devra formuler à la fin de son mandat, en 2004.

VI. Conclusions

39. Les coprésidents saluent le très grand intérêt qu'ont montré de nombreux pays s'agissant de participer aux travaux de l'Équipe. À ce jour, 30 pays et 7 institutions internationales se sont fait représenter aux réunions ou ont apporté d'importantes contributions à ces travaux. Les coprésidents souhaitent toutefois voir ce nombre augmenter, et ils profiteront de toute opportunité qui se présentera pour lancer des débats avec autant de pays que possible et obtenir leurs avis sur les besoins et attentes. Une plus grande sensibilisation et une meilleure organisation des activités qui s'imposent sont essentielles pour l'utilisation des données spatiales aux fins de l'atténuation des effets des catastrophes.

40. Des remerciements sont adressés aux membres de l'Équipe, dont la participation active est une garantie de progrès et de pertinence. Le Bureau des affaires spatiales a été un partenaire très efficace dans l'organisation des travaux de l'Équipe.

41. Un esprit intense de coopération entre divers pays représentant plus de la moitié de la population mondiale règne au sein de l'Équipe. Comme les coprésidents, ces pays estiment que les problèmes traités revêtent une grande importance, et ils sont convaincus que de grands progrès sont possibles.